



Litige fournisseur poste remboursement

Par **stephane**, le **18/11/2010** à **17:25**

Bonjour, suite à une livraison où il manque une partie de mon colis, disparu en cours de route chez la poste après constat chez cette dernière, mon fournisseur une boutique de vente à distance me dit qu'il serait rembourser par la poste à hauteur de 23 euros du kilos soit 6x 23 euros = 138 euros ? voilà mon problème moi c'est un objet valeur 400 euros sur facture et payé via pay pal avant même la livraison il me semble anormal de perdre 280 euros ne pas avoir ma commande et de devoir repayer une deuxième fois ma commande. pourriez vous me donner un peu de renseignements sur mes droits. D'AVANCE MERCI

Par **Clara**, le **18/11/2010** à **18:40**

Voyez auprès de Paypal si vous bénéficiez de l'assurance

Par **stephane**, le **18/11/2010** à **21:58**

bonsoir merci pour votre réponse moi je pense à pay pal à suivre en effet. il ne reste pas moins que mon fournisseur ne me semble pas très inquiet du fait que la différence pourrait être à ma charge voir même profiter de cette situation pour me faire payer un manque de garantie ou d'assurance dans son contrat avec la poste mon colis doit être pris à sa valeur réelle ?? imaginons que mon colis soit 5 kilos de safran !!! perdu ou volé remboursé à 23 euros du kilos par la poste !!!! n'est-ce pas sérieux j'aimerais avoir un avis sur la responsabilité voir même sur les obligations d'un vendeur sur son produit n'aimerais d'autre avis merci d'avance